

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-2-3

Séance du vendredi 4 septembre 2009

PÔLE DE COMPETITIVITE FIBRES GRAND EST

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le projet de contrat de performance du pôle Fibres Grand Est et la convention de financement tels que figurant en annexe,
- Alloue au Pôle une subvention de fonctionnement de 22 500€ en 2009 (programme 108, F728, article 6574, Fonction 93),
- Autorise le Président à signer le contrat de performance.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions